
Avis sur la possibilité de défricher la parcelle BW244 à Bagnols sur Cèze (avec pièces jointes)

De : BARBERIS Jerome - DDTM 30/SEF/DFCI <jerome.barberis@gard.gouv.fr>

ven., 22 mars 2019 13:33

Objet : Avis sur la possibilité de défricher la parcelle BW244 à Bagnols sur Cèze (avec pièces jointes) 2 pièces jointes**À :** gilbert guyot <gilbert.guyot@laposte.net>**Cc :** BRES Véronique - DDTM 30/SEF/DFCI <veronique.bres@gard.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Suite à votre mail, je vous confirme que votre demande nécessite une autorisation de défrichement (parcelle boisée depuis plus de 30 ans et attenante à un massif de plus de 1ha).

J'en ai fait une pré-instruction, je n'ai pas trouvé de motif qui nous conduirait à refuser cette demande.

Au vu du risque d'incendie de forêt, classé élevé, je vous recommande l'application -obligatoire- du débroussaillage réglementaire visant à protéger les habitations du risque de feu de forêt.
Vous trouverez ci-joint deux plaquettes à ce sujet.

Cordialement

Jérôme Barberis

Service Environnement Forêt
Unité Forêt DFCIjerome.barberis@gard.gouv.fr

Tél: 04 66 62 64 44 / 06 38 10 23 60

Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
89, rue Weber - CS 52002 - 30907 Nîmes cedex 2
Tél.: 04 66 62 62 00 - Fax: 04 66 62 66 78

De: "gilbert guyot" <gilbert.guyot@laposte.net>**À:** ddtm-sef-foret@gard.gouv.fr**Envoyé:** Vendredi 15 Mars 2019 18:40:30**Objet:** Avis sur la possibilité de défricher la parcelle BW244 à Bagnols sur Cèze

A l'attention de Jérôme Barberis

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je sollicite votre avis sur la possibilité de défricher une partie de la parcelle BW 244 à Bagnols sur Cèze dans le but d'y construire une maison individuelle. Cette parcelle se situe en zone constructible (Zone U) dans le plan de zonage attaché au PLU de Bagnols sur Cèze. Elle est accessible à l'adresse 1538, chemin de Lagaraud, 30200 BAGNOLS SUR CEZE.

Vous trouverez en pièce jointe un extrait du cadastre (document PDF issu du site cadastre.gouv.fr) présentant cette parcelle dans son environnement. La parcelle BW 244 a une superficie de 2936 m² découpée en 3 zones repérées "a", "b" et "z" sur le cadastre. La partie à défricher est la zone "a" dont la superficie est d'environ 1330 m². La surface plus précise sera définie dans la demande d'autorisation de défrichement ultérieure suite au métré du géomètre.

En complément à cet extrait du cadastre, j'ai ajouter en pièce jointe un fichier JPEG reprenant la parcelle BW 244 avec la zone à défricher repérée en hachuré rouge.

Comme nous l'avons évoqué par téléphone ce jour, cette demande se situe en amont d'une demande d'autorisation de défrichement qui vous sera faite par la personne qui construira dans cette partie défrichée de cette parcelle BW 244. Le but de cette demande d'avis de ma part (un des indivisaires vendeurs de cette partie de la parcelle) est de lever le plus tôt possible le risque de refus de la part de la DDTM de cette demande d'autorisation de défrichement, avant d'engager des frais de géomètre et des frais notariaux pour la vente du terrain.

Je vous remercie de vos conseils par téléphone ce jour et reste en attente de votre réponse par email avant de poursuivre mon projet de vente de ce terrain avec le géomètre.

Cordialement,

Gilbert GUYOT
30 rue des Roses
FR-67190 MUTZIG

Tel:

+(33)(0)3 88 38 09 11
+(33) (0)6 73 09 24 93

Email:

gilbert.guyot@laposte.net



du_debroussaillement_a_l_emploi_du_feu_2016_FR.pdf

1 Mo



PRE_20180524_affiche_OLD.pdf

884 ko
